REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE (au titre des fonctionnaires de catégorie B)

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction publique territoriale, et notamment l'article 16,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres, suite à concours, par mutation, intégration directe ou détachement dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (14 au total),

CONSIDERANT que par conséquent, 7 nominations au titre de la promotion interne sont possibles, le quota étant de 1 pour 2,

CONSIDERANT par ailleurs que la clause de sauvegarde n'est pas plus favorable que l'application du quota (au 31/12/2025 : 147 agents - 147 x 8% = 11,76/2= 5,88 donc 5 possibilités),

CONSIDERANT que 25 dossiers de candidature ont été déposés pour la promotion interne au grade d'attaché,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 5 du décret n° 87-1099 susvisé,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ATTACHE par voie de promotion interne est fixée comme suit :

BRETTON Thierry
CHARRIER Véronique
DUMAS Sylvie
GUILBOT Frédéric
MARAIS Célia
ROUGER Annabelle
TEILLET PROUILLAC Valérie

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 12 novembre 2026.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion,
- notifié aux intéressées,

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 12 NOVEMBRE 2026

LE PRESIDENT,

Signé

Roland MORICEAU

Transmis en Préfecture le 16/11/2026

Accusé réception le 16/11/2026

Affiché, publié et certifié exécutoire le 16/11/2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Signé

Cyrille DEVENDEVILLE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr